



REGARDS



Comme un couperet, l'arrêté ministériel officialisant la fermeture de la trésorerie de Pernes-Les-Fontaines est tombé le 17 décembre dernier. Ce mauvais coup porté au service public fiscal et comptable du département contribuera à la désertification des zones rurales. Il s'agit d'un enjeu crucial et d'un véritable choix de société. C'est pourquoi la CGT a jeté toutes ses forces dans la bataille contre cette décision scandaleuse. Tractages, pétitions, réunions publiques, sollicitation des élus : Nous n'avons compté ni notre temps, ni notre énergie. Sans regret, car la défense du service public fait partie de l'ADN de la CGT. Le calendrier très serré et le black out imposés par la direction n'a malheureusement pas permis de porter la mobilisation menée conjointement avec les élus à un niveau suffisant pour faire reculer l'administration. Le DDFIP a semblé en faire un combat personnel justifiant les méthodes les plus contestables : manipulation, fausses pistes, double langage, dissimulation, voire mensonge pur et simple. Ce directeur restera comme le fossoyeur du service public de proximité en Vaucluse.

Pour la CGT, au-delà des conséquences de cet épisode sur le dialogue social, un autre combat débute : unis et déterminés, soyons prêts à mener la bataille pour le maintien de la trésorerie de Cadenet.

MUTATIONS : CE QUI CHANGE EN 2015

Un système (enfin ?) unifié

Pour la première fois, l'élaboration des mouvements sera unifiée l'année prochaine : plus de distinctions de filières et des règles identiques pour les trois catégories.

Rappelons les « fondamentaux » déjà mis en place l'année dernière. Le mouvement principal au premier septembre est assorti d'un mouvement complémentaire au premier mars. L'affectation nationale se fait désormais à la résidence nationale d'affectation (RAN) dans le cadre d'une demande pouvant comporter un nombre illimité de vœux. Pour l'ensemble des collègues C, B et A, ce critère géographique sera couplé à un second, fonctionnel.

Pour les inspecteurs, ce système a déjà été mis en place l'an dernier. La seule nouveauté consiste en l'ajout d'une possibilité d'affectation « évaluateur du domaine ». Pour les contrôleurs, les structures proposées seront les suivantes : Direction, gestion des comptes publics, fiscalité personnelle, fiscalité professionnelle, hypothèques, brigade de contrôle et de recherche, équipe de renfort (EDR) et affectation à la disposition du directeur (ALD).

Les agents n'auront le choix qu'entre fiscalité et gestion des comptes publics, selon leur filière, ainsi que les affectations EDR et ALD. La CGT a depuis le départ porté la revendication d'un plus grand choix de structures pour la catégorie C, équivalentes à celles proposées aux contrôleurs. Rien ne justifie cette différence de traitement, surtout dans un contexte de raréfaction des agents administratifs et de banalisation des tâches.

Quelques avancées pour de nombreux dangers

Les groupes de travail qui ont précédé l'élaboration de la prochaine instruction sur les mutations ont été houleux, les organisations syndicales ont quitté les séances à plusieurs reprises et au final, de nombreux points de désaccord subsistent. Un point

positif a cependant été acté. Désormais, la direction générale ne tiendra plus compte des reliquats de l'année précédente pour les mutations prioritaires (rapprochements familiaux,...). Cette modalité, avec un ratio de 50% de priorités, avait abouti l'année dernière à pénaliser les mutations à l'ancienneté, en particulier au sein d'un même département.

En outre, dans le prochain mouvement, la possibilité de demandes liées sera ouverte à tous les agents. Pour la CGT, les principaux sujets d'inquiétude soulevés par les documents préparatoires sont les suivants.

Personnels des SIP: Les agents seront affectés « fiscalité » et les contrôleurs « fiscalité personnelle » sans aucune distinction de filière. On sent clairement poindre le danger d'une polyvalence tous azimut puisqu'elle est clairement évoquée dans l'instruction sur les mutations. Les collègues concernés conserveraient leurs métiers sauf lors « de pics d'activité réguliers et connus ». Le passage d'un pôle à l'autre (recouvrement ou gestion/CSP) pourra se faire sur décision du chef de service, « à la demande de l'agent », jusqu'à quand ? Enfin tout agent nouvellement affecté dans un SIP le sera sans distinction assiette/recouvrement et sera affecté sur l'un ou l'autre des pôles sur décision du chef de service. Autant dire qu'il s'agit de la fin pure et simple du sacro saint principe du respect des métiers posé lors de la fusion.

Comblement des RAN « vacantes » :

Dans le but de pourvoir des RAN peu demandées, la direction générale met en place un système d'affectation dérogatoire, semblable à celui mis en place pour les EDRA de la filière fiscale depuis quelques années. Cela concernera les RAN ou 40% des emplois théoriques ne sont pas pourvus. Des collègues ayant demandé le département pourront ainsi être affectés sur ce type de résidences alors qu'ils ne possèdent pas l'ancienneté suffisante pour y entrer. L'administration

n'aura donc pas attendu deux ans pour attenter au principe de l'ancienneté administrative qu'elle vient de mettre en place!

Situation des renforts: Désormais réunis sous le vocable « échelons départementaux de renfort » (EDR), les collègues des deux filières sont soumis à un régime totalement exorbitant du droit commun. Celles et ceux qui occupent ces postes gardent leur affectation mais chaque fois qu'un poste deviendra vacant, il sera pourvu suite à proposition de la direction locale, validée automatiquement en CAP nationale. Le débat sur les mutations à l'ancienneté administrative et à l'ancienneté de la demande est désormais clos puisque la direction générale instaure la mutation à la binette !



Au niveau local

Les commissions administratives paritaires locales viennent préciser les affectations nationales. Par exemple, un contrôleur affecté sur la RAN de Carpentras sur la structure « gestion des comptes publics » pourra être affecté, selon les postes vacants sur les trésoreries mixtes de Vaison, Mormoiron, Pernes (Ah, désolé, on vient d'apprendre que ça n'est plus possible) ou Montoux, sur la trésorerie municipale ou sur la trésorerie de l'hôpital de Carpentras. Un agent affecté sur la RAN d'Orange à la structure « fiscalité » pourra demander le SIP, le SIE, le SPF ou le CDIF à Orange. Attention car avec ce nouveau système, un agent affecté ALD, sur une RAN ou au département pourrait être, quelque soit sa filière, affecté

sur TOUS les postes de la RAN ou du département, sans considération de métier.

L'organisation de ces CAP locales est contestable pour le mouvement complémentaire au premier mars. La CGT revendique l'organisation systématique dans les trois catégories d'un véritable mouvement interne au 1^{er} septembre et au 1^{er} mars, ce que la DDFIP 84 a refusé lors du mouvement au 1/03/2015.

En cas de suppression d'emploi, c'est au niveau local que la situation sera gérée. Les agents concernés bénéficient dans ce cas d'une garantie de maintien à la commune et à la structure. Les textes laissent cependant une certaine latitude aux directeurs pour adapter l'emploi au sein des RAN, il faudra donc être très vigilant sur ce sujet. Et une question importante n'est pas tranchée, quid en cas de disparition d'une, voire de toute structure sur une commune ? Ce n'est malheureusement pas de la science fiction, nous payons pour le savoir en Vaucluse.

La CGT revendique en outre depuis la fusion la possibilité d'affiner les vœux locaux pour les emplois en direction. Il faut savoir qu'aujourd'hui une seule et même affectation peut concerner des collègues travaillant dans des services aussi divers que les ressources humaines, la comptabilité, le contentieux ou France Domaine. Nous nous heurtons à un refus mais ne désespérons pas d'obtenir des avancées sur un sujet où chacun serait gagnant.

La saisie des vœux est ouverte dans agora et les demandes devront être finalisées avant le 21 janvier. N'hésitez pas à solliciter les militants de la CGT pour vous aider dans la rédaction de vos demandes et pensez à nous remettre un double pour transmission aux élus nationaux.

Retrouvez toutes les infos et l'actualité de la CGT sur le site :
www.financespubliques.cgt.fr/84/

La section CGT finances publiques 84 vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015 !!!

rèves,...Brèves,...Brèves,...Brèves,...Brèves,...Brèves,...Br

Cynisme : Lors d'une réunion des équipes de renfort, Gilles Gauthier s'est félicité du resserrement du réseau avec la disparition des trésoreries de Pernes et le regroupement de celle de Carpentras municipale avec l'hôtel des impôts qui permettra aux collègues concernés une économie de déplacements dans l'exercice de leur mission. Et pourquoi pas un site unique à Avignon ?

Magiiiiiiiie : Au cours de la même réunion, les participants ont appris la réapparition subite d'un poste d'inspecteur au sein de l'équipe de renfort, supprimé lors du CTL emploi de 2013 et pour lequel un appel à candidature est lancé. Un émule de Garcimore à la direction a même réussi à faire disparaître trois agents à Pernes pour les faire apparaître à Monteux. Pas mal...



Nouveauté : Au détour d'une circulaire du 11 décembre 2014, la DGFIP généralise les pôles de contrôle revenus/ patrimoine (PCRP). Les collègues des pôles de contrôle et d'expertise en ont eu la primeur lors du comité local de programmation (CLP) de décembre. Il est annoncé une nouvelle organisation des PCE avec une redéfinition plus restrictive de la notion d'expertise et une automatisation par le SIE des remboursements des crédits de TVA, qui constituent une des missions principales de ces services. A cet égard, Il n'est sans doute pas anodin que la cadre A+ en charge du PCE d'Orange/Carpentras ne soit pas remplacée et que celui d'Avignon soit confié à la responsable de la BCR.

Pôles à gogo : Ces nouveaux pôles auraient en charge l'exclusivité du contrôle des dossiers DFE (dossiers à fort enjeu), des contribuables ISF et tout ou partie des contrôles sur pièces (CSP) d'initiative. En clair les PCRP regrouperaient des agents actuellement affectés dans les PCE, les fiscalités immobilières et les cellules CSP des SIP. Au-delà des interrogations sur l'avenir des PCE, celui des services de fiscalité immobilière ainsi que des pôles CSP se pose donc également puisqu'on peut craindre qu'un tel pôle soit mis en place sur une base départementale, menaçant directement les PCE et les services FI des sites extérieurs à Avignon ainsi que les cellules CSP au sein des SIP.

Monologue social : Lors de l'audience qui avait suivie le boycott du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'octobre dernier, le DDFIP nous avait dressé le tableau des réformes de structures à venir dans le département. Il avait évoqué en particulier la fusion des services de publicité foncière à l'horizon 2016, la réflexion incluant le SPF d'Orange. Finalement, il n'y aurait pas fusion mais » rapprochement » des deux SPF d'Avignon, et cela dès 2015. Si les informations qui nous ont été données, la main sur le cœur, lors de cette audience sont toutes aussi fiables, les collègues des SIE, SIP et CDIF d'Avignon peuvent s'inquiéter.

Pénurie : Au moment où la répartition des suppressions d'emplois sur le département est connue (nous y reviendrons longuement lors du compte rendu du comité technique local du 12 janvier), le refus de la direction d'organiser de véritables mouvements internes au 1^{er} mars va impacter durement de nombreux postes et services. Un poste d'huissier n'est toujours pas pourvu, répartissant la tâche sur les collègues. La brigade de contrôle et de recherche devra sans doute fonctionner avec la moitié de son effectif avant l'été. Le SIP de Cavaillon, avec plusieurs départs en retraite d'ici septembre est fragilisé. Il manque encore deux agents (sur six !) à la trésorerie de Montfavet. La trésorerie municipale de Carpentras est toujours en grande difficulté avant un déménagement subi dans les locaux de l'hôtel des impôts. Rappelons-le encore, les emplois non pourvus, c'est la double peine infligée par la DG !

On ferme ! Cinglant aveu d'échec pour la DGFIP : ses services ne sont plus en mesure d'ouvrir cinq jours par semaine. L'administration « centrée usagers », c'est déjà fini. Le projet de fermeture au public, sans doute sur deux demies journées (reste à savoir lesquelles) aboutira avant l'été. Reste à coordonner l'ouverture de postes et services avec des missions et des flux de publics différents et difficilement conciliables : particuliers, professionnels, enregistrement, institutionnels,... Les conditions d'accueil, déjà difficiles, risquent de se dégrader encore pour les usagers, en même temps que les conditions de travail des agents.

Elections professionnelles : la CGT remercie tous les agents qui lui ont apporté leurs votes. Malgré des résultats en baisse et, il faut bien le dire, décevant, elle reste la deuxième organisation syndicale du département. Les militants de la section continueront à porter les valeurs de service public et à combattre les politiques d'austérité qui nous pourrissent la vie, dans et en dehors du travail. Nos élus vous défendront avec la même pugnacité, dans la recherche, toujours, du respect des garanties collectives.